



## Refus d'un récépissé de renouvellement de carte d'identité.

-----  
Par Wasswass17

Bonjour,

Je suis étudiant, et je dois passer un concours organisé par la fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE), dans un mois.

Malheureusement, je viens de perdre ma carte d'identité qui est ma seule pièce d'identité (je n'ai pas de passeport ni le permis), et le délai de renouvellement est de 9 semaines.

J'en ai informé la FNEGE, qui dans son règlement pose que seul les cartes d'identités, permis de conduire et passeport permettent de passer le concours.

La FNEGE, m'a informé que même mon récépissé de renouvellement de carte d'identité et ma carte vitale, ne me permettrait pas de passer le concours.

Je suis désespéré, et j'aimerais savoir s'il est possible pour la FNEGE de refuser mon récépissé, et aussi, si vous avez quelconque piste me permettant de prouver mon identité et de passer mon concours.

-----  
Par kang74

Bonjour

Est ce un concours " officiel" ?

Voici ce que dit la loi ausujet de l'accès au salle d'examen:

[url=https://www.education.gouv.fr/bo/2011/21/mene1109846c.htm]https://www.education.gouv.fr/bo/2011/21/mene1109846c.htm[/url]

Le candidat doit se présenter muni de sa convocation. Il doit pouvoir justifier de son identité, au moyen d'une pièce d'identité en cours de validité avec photographie. En cas de perte ou de vol de sa pièce d'identité, le candidat présentera un récépissé de sa déclaration de perte ou de vol faite au commissariat de police ou à la gendarmerie, ainsi que tout document officiel avec photographie permettant de justifier de son identité.

Si votre carte vitale n'a pas de photo, ce ne serait pas possible effectivement .

Attention, si c'est dans le cadre d'un concours interne, il peut y avoir d'autres règles .

-----  
Par Wasswass17

Merci de votre réponse Kang74.

Le concours s'intitule le Tage Mage, et il est organisé par par la fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE).

N'ayant pas beaucoup de notions, je ne sais pas si on peut considérer ce concours comme "officiel" ou interne....

-----  
Par kang74

Cela ressemble plus à un concours en interne ... voire un test de positionnement .

Demandez leur le cadre légal pour pouvoir passer cet examen, s'ils vous disent qu'il faut une carte d'identité et rien d'autres, ils doivent bien s'appuyer sur un texte .

Si vous avez bien une carte vitale avec photo, si vous avez le recepissé de renouvellement pour perte faite au commissariat je tenterai le coup de bluff en envoyant à la direction la copie des documents en leur rappelant le texte pour passer des examens dans le cadre de vos études supérieures , le tout en recommandé .

Vous verrez bien ce qu'ils vous répondent .

-----  
Par Wasswass17

Oui, je pense qu'au point où j'en suis, pourquoi pas tenter ce coup de bluff.....

Merci beaucoup pour vos réponses, et passez une bonne soirée

-----  
Par morobar

Bonjour,

Le TAGE est un instrument de mesure, sorte de test d'aptitude à la poursuite de certaines études.

Jouie d'une certaine reconnaissance.

La fondation élabore ses conditions et on y adhère ou on passe son chemin.